



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

R.A.R.

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

**Monsieur Raphaël CLEMENT**  
4 Montée des Vignerons  
Volkrange  
57100 THIONVILLE

Dossier suivi par :  
Tél. : 03 87 34 82 64  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : valerie.antoine-potier@moselle.gouv.fr  
Réf. :

**Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un  
plan d'eau sur la commune de Rodalbe  
Courier de notification d'arrêté d'opposition à  
déclaration**

Metz, le 27 septembre 2013

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie de l'arrêté, en date du 27 septembre 2013, portant opposition à déclaration, au titre du code de l'environnement à la création d'un plan d'eau sur la commune de RODALBE.

Cet arrêté doit être mis à la disposition de tout intéressé souhaitant le consulter.

Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de Rodalbe où cette opération devait être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Cet arrêté sera par ailleurs consultable sur le site internet de la préfecture durant une période minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU,

VALERIE ANTOINE-POTIER